

LA MISSION DU CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU

En énonçant sa mission, le Cégep André-Laurendeau précise la perception de son niveau de responsabilité envers le milieu. Par l'avancée de sa perception institutionnelle, le Collège cerne non seulement les différents domaines où il considère de son devoir d'agir, mais aussi le sens qu'il veut donner à ses actions.

La mission globale du Collège est constituée de trois composantes d'inégale importance. La mission première ou fondamentale est essentiellement vouée à la FORMATION. La deuxième mission appelée complémentaire est consacrée à des activités de formation de main-d'œuvre, de recherche, de transfert technologique, d'aide à l'entreprise, de développement régional, de services à la communauté et de coopération internationale. Toutes ces activités prolongent ou appuient la mission première de formation. Finalement, se rattachent à ces deux niveaux de mission des activités subordonnées qui garantissent la dynamique et la saine gestion des ressources essentielles à la réalisation des missions première et complémentaire.

Quant au choix fait sur le qualitatif « FORMATION DURABLE », les membres du comité de réflexion sont d'avis que ce terme rallie deux aspects importants de la formation qu'on entend poursuivre ici. Tout d'abord, une formation de base solide connectée à la réalité du troisième millénaire et, ensuite, une formation suffisamment appuyée par des habiletés et des compétences transversales qui permettront à l'étudiant et à l'étudiante de s'adapter à un monde en changement.

ÉNONCÉ DE MISSION DU CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU

1. MISSION FONDAMENTALE

1.1 Donner ACCÈS à une FORMATION DURABLE de niveau collégial, en premier lieu, à la population immédiate du Sud-Ouest de l'Île de Montréal et de la Rive-Sud

Parce que le Cégep André-Laurendeau :

S'appuie : sur la croyance que la formation est une activité déterminante dans le développement des individus et des sociétés.

S'appuie : sur la croyance que la formation de niveau collégial doit être durable.

S'appuie : sur la croyance que les collèves participent au développement socioéconomique de leur région.

S'appuie : sur le fait que la formation collégiale doit demeurer accessible.

Le Cégep André-Laurendeau :

→ S'engage : à promouvoir un projet éducatif porteur de valeurs et de comportements contributifs au dépassement de l'individu et de la société;

s'engage : à répondre aux besoins de formation, tant préuniversitaire que technique, à l'enseignement régulier comme à la formation continue.

→ S'engage : à offrir une formation qui assure à notre clientèle la capacité de s'adapter à un monde en changement.

→ S'engage : à tisser des liens de partenariat, en premier lieu, avec les institutions et les entreprises de la région du Sud-Ouest de l'Île de Montréal et de la Rive-Sud.

→ S'engage : à offrir au meilleur coût possible les activités de formation.

1.2 Offrir une solide formation préuniversitaire et technique

Parce que le Cégep André-Laurendeau :

S'appuie : sur les aspirations élevées de son milieu.



Le Cégep André-Laurendeau :

S'engage : à valoriser la réussite et l'engagement aux études.

S'appuie : sur les exigences d'excellence présentes dans son milieu.



S'engage : à poursuivre l'excellence à travers sa formation préuniversitaire et technique;

s'engage : à prendre en compte le niveau initial de formation de l'étudiante et de l'étudiant et à le faire cheminer vers la diplomation.

S'appuie : sur le potentiel des jeunes et des adultes demandeurs de formation.



S'engage : à maintenir des standards élevés de formation dans tous ses programmes.

1.3 Offrir une formation préuniversitaire de haut niveau

Parce que le Cégep André-Laurendeau :

S'appuie : sur le fait que l'ordre d'enseignement collégial offre une formation de base préparatoire à une formation universitaire spécialisée.



Le Cégep André-Laurendeau :

S'engage : à développer chez l'étudiante et l'étudiant un fond culturel solide qui s'appuie sur un bagage de connaissances présentes dans chacune des disciplines.

1.4 Offrir une formation technique de pointe

Parce que le Cégep André-Laurendeau :

S'appuie : sur le fait que l'ordre d'enseignement collégial offre une formation technique préparatoire à l'intégration à un monde du travail fortement spécialisé.



Le Cégep André-Laurendeau :

S'engage : à participer à la culture technologique contemporaine tout en assurant une formation générale solide.

S'appuie : sur la nécessité de valoriser les techniques de l'avenir.



S'engage : à offrir et à développer des formations techniques qui répondent aux exigences et aux attentes du milieu.

2. MISSION COMPLÉMENTAIRE

2.1 Offrir à la population, aux individus en emploi, aux individus en recherche d'emploi de même qu'aux entreprises du territoire des services de formation et de perfectionnement adaptés aux exigences de leur développement

Parce que le Cégep André-Laurendeau :

S'appuie : sur le fait que le monde du travail constitue un lieu privilégié pour exercer ses compétences et jouer un rôle actif au sein de la société.



Le Cégep André-Laurendeau :

S'engage : à développer des programmes spécifiques visant à relever les compétences et le savoir-faire des individus tout comme la performance des entreprises;

s'engage : à développer des services et des modes d'organisation de services susceptibles d'élargir l'accessibilité à la formation collégiale.

S'appuie : sur le caractère évolutif des entreprises dans le domaine technologique.



S'engage : à développer, à travers ces programmes, des habiletés transférables.

2.2 Offrir aux immigrantes et aux immigrants une formation d'ordre collégial dans le respect de leur identité culturelle et pour la poursuite de leur participation à la société québécoise

Parce que le Cégep André-Laurendeau :

S'appuie : sur le fait que les immigrantes et les immigrants contribuent au développement du Québec.



Le Cégep André-Laurendeau :

S'engage : à développer différents services visant l'intégration et l'adaptation des nouveaux arrivants à la culture québécoise.

S'appuie : sur le fait que les connaissances et les compétences des immigrantes et des immigrants constituent un levier socioéconomique important pour le Québec.



S'engage : à développer des programmes spécifiques qui tiennent compte des compétences acquises.

S'appuie : sur le caractère pluriethnique du milieu.



S'engage : à développer des compétences et des attitudes propres à l'ouverture sur le monde et à la diversité des cultures.

S'appuie : sur le fait que les institutions d'enseignement constituent des lieux privilégiés de transition et d'adaptation à la société et au marché du travail.



S'engage : à demeurer sensible à la réalité des immigrantes et des immigrants et à favoriser la compréhension réciproque des cultures.

2.3 Participer à la coopération internationale

Parce que le Cégep André-Laurendeau :

S'appuie : sur les compétences de son personnel et sur la légitimité du collège d'exercer sa mission de formation dans des activités de recherche, de transfert technologique et de coopération internationale.



Le Cégep André-Laurendeau :

S'engage : à promouvoir la recherche appliquée au sein de son établissement et à favoriser le transfert technologique vers les entreprises de la région et au niveau international;

s'engage : à développer son transfert d'expertise en pays étranger;

s'engage : à développer l'accueil des étudiantes et des étudiants venant de l'étranger;

s'engage : à rehausser son offre de formation par l'organisation de stages bilatéraux.

2.4 Participer activement à la vie communautaire

Parce que le Cégep André-Laurendeau :

S'appuie : sur son lien d'appartenance aux collectivités qu'il dessert de façon immédiate.



Le Cégep André-Laurendeau :

S'engage : à offrir aux organismes désignés du milieu, par le biais de protocoles d'entente, ses compétences et ses équipements dans les domaines de l'éducation, de l'économie, de la culture, du sport et de la santé communautaire.

3. RESPONSABILITÉS INSTITUTIONNELLES SUBORDONNÉES

3.1 Développer les ressources humaines du collège dans une perspective de plein développement du potentiel humain de son personnel

Parce que le Cégep André-Laurendeau :

S'appuie : sur le fait que les ressources humaines constituent la force première de son institution.



Le Cégep André-Laurendeau :

S'engage : à reconnaître et à valoriser le rôle et la contribution de son personnel à l'institution;

s'engage : à sélectionner des employées et des employés à partir de standards élevés.

S'appuie : sur le fait que le développement des compétences humaines et professionnelles de son personnel est indissociable des aspirations élevées que le Collège a envers les étudiants et les étudiantes.



S'engage : à évaluer la contribution individuelle de chaque membre de son personnel;

s'engage : à rendre accessible et de façon continue, le perfectionnement des habiletés et des compétences professionnelles et relationnelles.

S'appuie : sur le fait que l'engagement individuel des membres du personnel est nécessaire à la pleine réalisation de sa mission éducative et de sa mission complémentaire.



S'engage : à responsabiliser chacune et chacun dans la réalisation de sa tâche et de sa fonction;

s'engage : à pratiquer une gestion participative sans pour autant abdiquer ses responsabilités.

3.2 Gérer les ressources matérielles et financières du collège de façon à soutenir la pleine réalisation de sa mission éducative et de ses missions complémentaires et à assurer la pleine contribution de son personnel à la saine gestion de ses ressources

Parce que le Cégep André-Laurendeau :

S'appuie : sur le fait qu'il est financé à partir des deniers publics.



Le Cégep André-Laurendeau :

S'engage : à pratiquer la transparence quant à l'utilisation de ces sommes;

s'engage : à préserver les biens et les immeubles qui lui sont légués;

s'engage : à favoriser l'accès de ses biens et de ses immeubles à la communauté immédiate par le biais des protocoles d'entente.

S'appuie : sur le fait que les allocations qui lui sont versées annuellement servent à la réalisation de sa mission première, de ses missions complémentaires et des activités de gestion qui s'y rattachent.



S'engage : à donner un ordre aux priorités annuelles quant aux sommes à être accordées à ses missions et aux activités qui en découlent;

s'engage : à rendre compte au Ministère et à informer la population de sa gestion;

s'engage : à prévoir et à trouver les sommes nécessaires à la progression de son développement.

S'appuie : sur le fait que le mode de gestion influence l'utilisation des ressources.



S'engage : à consulter les différents groupes représentatifs du Collège sur les choix budgétaires à réaliser.